

Antoine Guignard – 1834 –

Il existe plusieurs Antoine Guignard recensé en 1831. Avec les faibles indications données ci-dessous, nous n'arriverons pas à situer le nôtre de manière plausible.

Il faut cependant admettre ici que l'événement est plus important que le personnage.

Nous nous trouvons donc avec un fait de contrebande, où le dit Antoine Guignard se fait prendre avec 150 boîtes de vacherin importées en fraude de la France voisine. C'est là une cargaison solide de près d'une demi tonne. L'importance de celle-ci montre que l'on saura que faire de cette marchandise, donc qu'il y a déjà à l'époque un marché important pour le vacherin, d'origine peut-être encore exclusivement française, c'est possible.

Extrait de livres de résumés d'archives des douanes, ces livres sont déposés au bureau des douanes de notre arrondissement.

Concerne le bureau de la Frasse.

Reg. 43/221 28.4.1834 **Saisie de vacherins¹ au préjudice de Guignard**

L'intendant des péages transmet, par sa lettre du 24 courant, un rapport de gendarmerie stationné à la Frasse portant qu'elle a saisi le 8 avril, au préjudice d'Antoine Guignard, 150 vacherins qu'il tentait d'introduire en contrebande. Vu la réclamation du sieur Guignard et les détails que donne l'intendant de cette saisie, le département décide de faire répondre à ce dernier qu'on n'a pu avoir égard aux raisons d'excuses qu'il donne, et que si, dans la huitaine, il n'a pas passé expédiant, sa contravention sera portée devant les tribunaux.

Il faut reconnaître que le dit Antoine Guignard du Lieu n'est pas hyper futé. Il y a un poste de douane à la Frasse et c'est probablement pas très loin de là, par l'un des quelconques chemins empruntés à l'époque, qu'il se fait prendre, ayant utilisé sans aucun doute pour une telle quantité de marchandise, char et cheval.

Le dit Antoine Guignard allait-il revendre lui-même sa marchandise, dans ce cas on pourrait le considérer comme l'un de nos premiers marchands de vacherin, où travaillait-il pour un tiers auquel il devait livrer ses vacherins ?

Dans ce cas on le voit mal parti pour toucher encore le prix de son voyage !

Revenant sur un éventuel commanditaire de l'expédition et qui commercialiserait ensuite le produit, on trouve, dans la liste du 6 novembre 1827² un Pierre Moyse Guignard soit sa femme³, comme revendeur.

¹ On parle de vacherin comme si le terme est connu de longue date.

² ACL, Q7

Revendeur de quoi, de fromages par exemple ? Dans ce cas, vu que la femme est seule à s'occuper du commerce, ce serait un voiturier de service qui serait allé chercher la marchandise sur France. Membre de la famille, ou externe, on ne le sait.

La dite femme de Pierre Moïse feu Jean-Pierre (Piaget) possède une maison d'habitation au Lieu, ayant une cuisine et une chambre en bas, hangar et deux chambre en haut.

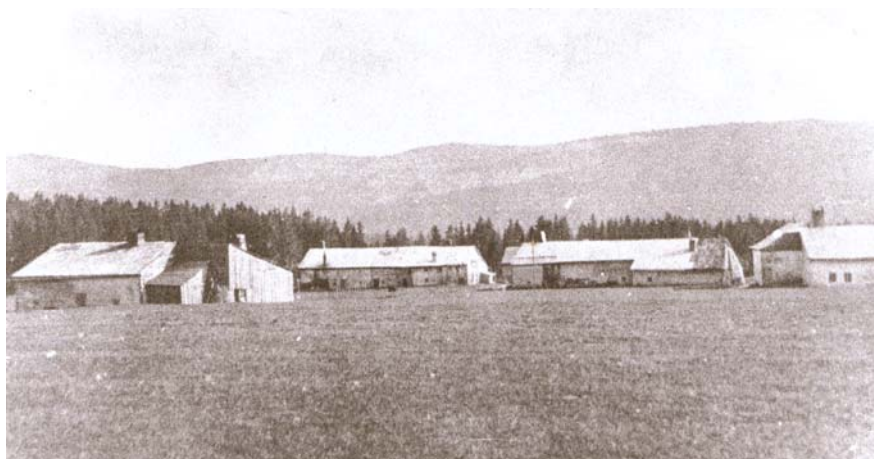
Faut-il penser que le hangar sert à entreposer la marchandise, vacherins en particulier ?

Dans la liste de 1827 on trouve également un David Joseph Guignard fruitier. Qui voit sa famille composée comme suit d'après le recensement de 1831 : David Joseph Guignard père, Antoine Moyse Guignard le fils, Louise Guignard sa femme, Louis Guignard leur fils, Henry Guignard autre fils, Louise Guignard leur fille.

Or on sait que la plupart de nos fruitiers amodiaient des montagnes outre-frontière, et par conséquent nouaient des relations commerciales avec l'autre côté de la frontière, en particulier avec les fabricants de vacherins. Est-ce ici une hypothèse à retenir ?

Un autre Guignard est fruitier, Louis, établi aux Plainoz. La frontière n'est pas loin, d'où la tentation possible de mener un petit commerce de contrebande, d'autant plus que les français viennent se servir à l'épicerie des Plainoz, pour le cas où elle ait déjà existé à l'époque.

Toutes ces dernières pistes pas trop solides, nous le convenons. Qui nous laisserons à perpétuité dans le doute en ce qui concerne le « célèbre » contrebandier Antoine Guignard.



Une Frasse encore toute traditionnelle. Nous ignorons où était établi le bureau de douane.

³ L'homme est probablement décédé. La famille est difficile à repérer dans le recensement de 1831. Serait-ce Marianne veuve de Moyse Guignard, avec 6 enfants, soit quatre filles et deux garçons. Veuve (à prouver) avec une telle famille, il n'est pas étonnant à ce que l'on fasse du commerce pour nouer les deux bouts ! Tout cela restant naturellement au stade de la pure hypothèse. Dans tous les cas pas d'Antoine fils de Marianne.

